

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 29 mai 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et à Madame la Ministre de la Protection des consommateurs

« La décision de la société EKABE de ne plus acheter le lait produit par une soixante d'exploitations agricoles du pays suscite une grande inquiétude au sein du secteur laitier. Cette résiliation de contrats risque d'avoir des conséquences économiques importantes pour les producteurs concernés. Selon nos informations, des représentants de ces producteurs seraient reçus sous peu au ministère afin d'examiner ensemble différentes pistes permettant d'atténuer les effets de cette décision et de trouver des solutions durables pour les exploitations touchées.

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et à Madame la Ministre de la Protection des consommateurs :*

- Combien de producteurs laitiers sont définitivement concernés par la décision de la société EKABE de mettre fin à l'achat de leur production ?
- Dans quelles communes du Grand-Duché les exploitations concernées sont-elles installées ?
- Quel a été, depuis 2020, le volume total de production laitière réalisé par ces exploitants ?
- Le ministère dispose-t-il d'une évaluation de l'impact économique de cette décision sur les exploitations touchées, et plus largement, sur le secteur laitier domestique ?

- Quels leviers, aides ou instruments sont actuellement à disposition du gouvernement pour soutenir les agriculteurs touchés par cette résiliation de contrats ?
- Le gouvernement envisage-t-il d'analyser des pistes supplémentaires en vue de détecter des débouchés alternatifs pour le lait produit par ces fermiers ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER  
Député



Luc EMERING  
Député